



Direction des services de la navigation aérienne

Sous-direction des finances
Département des redevances et du contrôle de gestion

Rapport financier 2020

du prestataire de services de navigation aérienne
en France

Synthèse et certification des comptes



Direction générale de l'aviation civile
50 rue Henry Farman, 75015 PARIS

Page laissée intentionnellement vierge

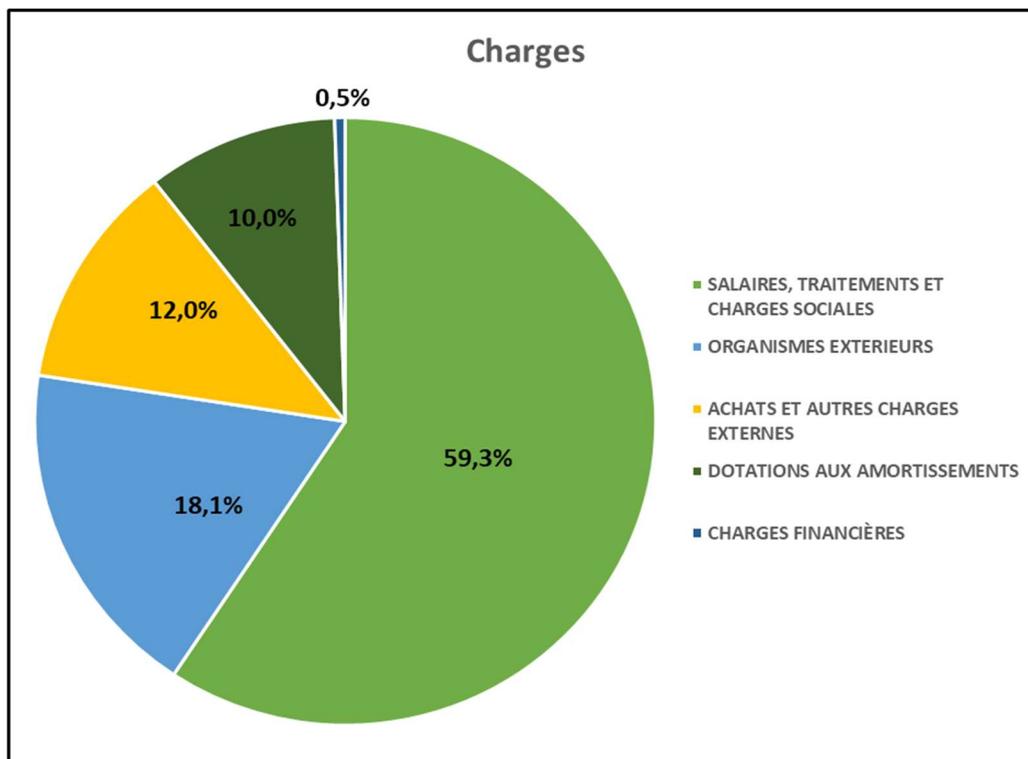
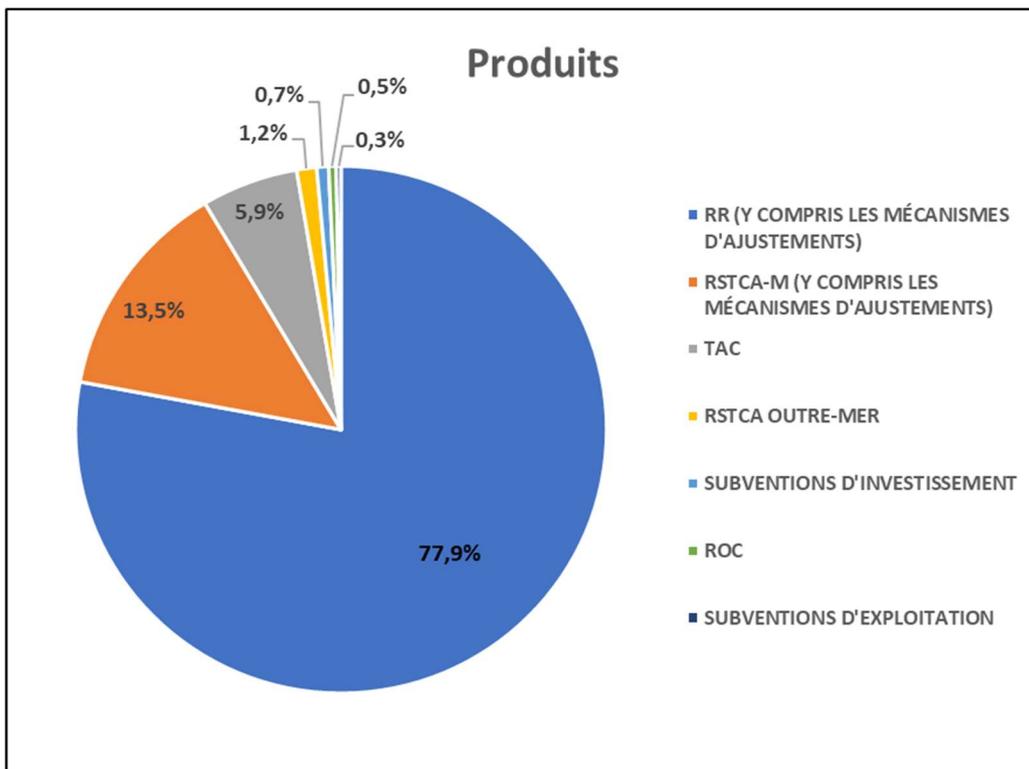
Sommaire

I.	COMPTES ANNUELS.....	4
-	1.COMPTE DE RESULTAT	4
-	2.BILAN - ACTIF	6
-	3.BILAN - PASSIF.....	8
-	4.TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	9
II.	CERTIFICAT DES COMPTES, ÉMIS PAR EQUATION	10
III.	DESCRIPTIF DES COMPTES 2020.....	12
-	1 SPÉCIFICITÉS DES COMPTES DU PRESTATAIRE DE SERVICES DE NAVIGATION AÉRIENNE (PSNA).....	12
-	2 FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	13
-	3 PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	14
3.1	Principes généraux d'élaboration des comptes	14
3.2	Règles et méthodes comptables	14
3.3	retraitement de l'actif immobilisé	15
3.4	Produits relatifs aux ajustements de l'assiette des redevances	16
3.5	Comptabilisation des produits et des créances de redevances de route	16
-	4 PRÉSENTATION DES PRINCIPALES RUBRIQUES.....	17
4.1	ACTIF	17
4.1.1	Immobilisations	17
4.1.2	Stocks	18
4.1.3	Créances de Redevances	18
4.1.4	Créances de TAC	19
4.1.5	Autres créances	19
4.1.6	Etat des créances et des dettes	19
4.2	PASSIF	20
4.2.1	Situation nette	20
4.2.2	Provisions pour risques	20
4.2.3	Provisions pour charges de personnel	20
4.2.4	Emprunts	21
4.3	COMPTE DE RESULTAT	22
4.3.1	Produits de redevances	22
4.3.2	Taxe d'Aviation Civile (TAC)	22
4.3.3	Autres produits	23
4.3.4	Autres charges	23
4.3.5	Résultat financier	25
4.3.6	Résultat exceptionnel	25
4.4	EFFECTIFS	26

I. COMPTES ANNUELS

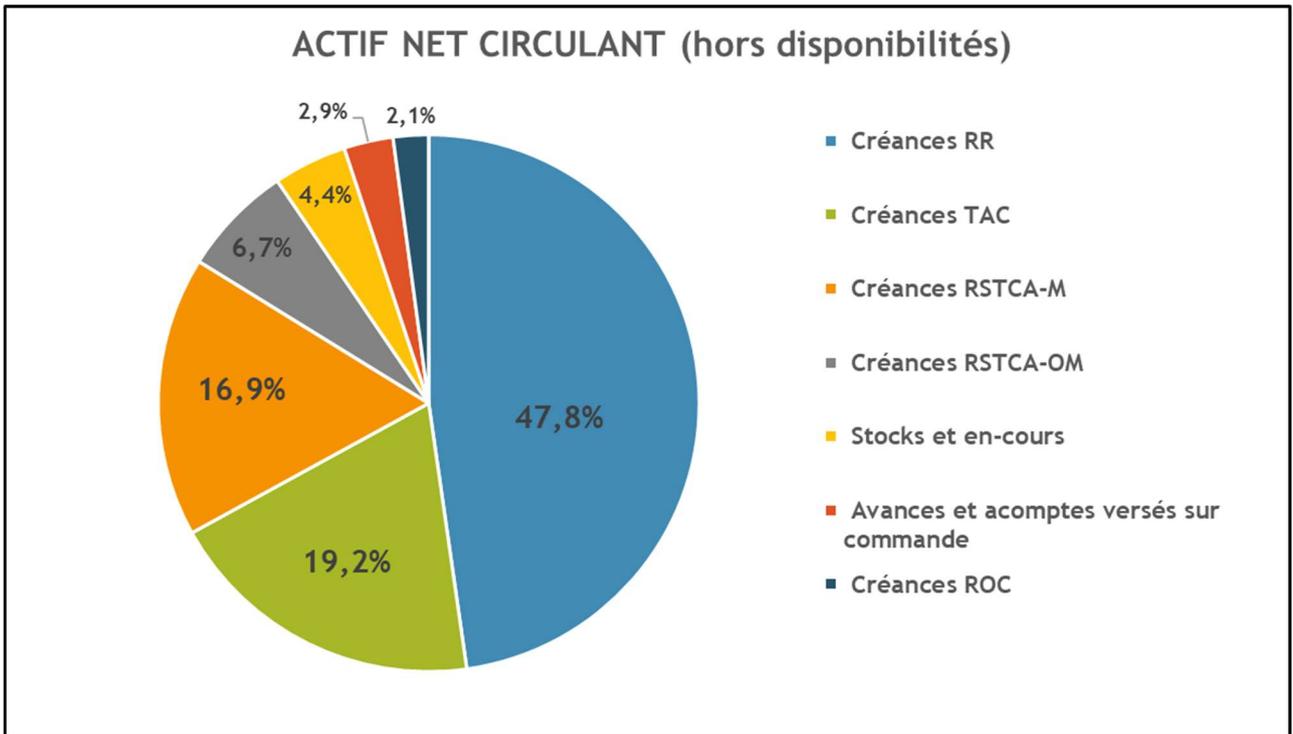
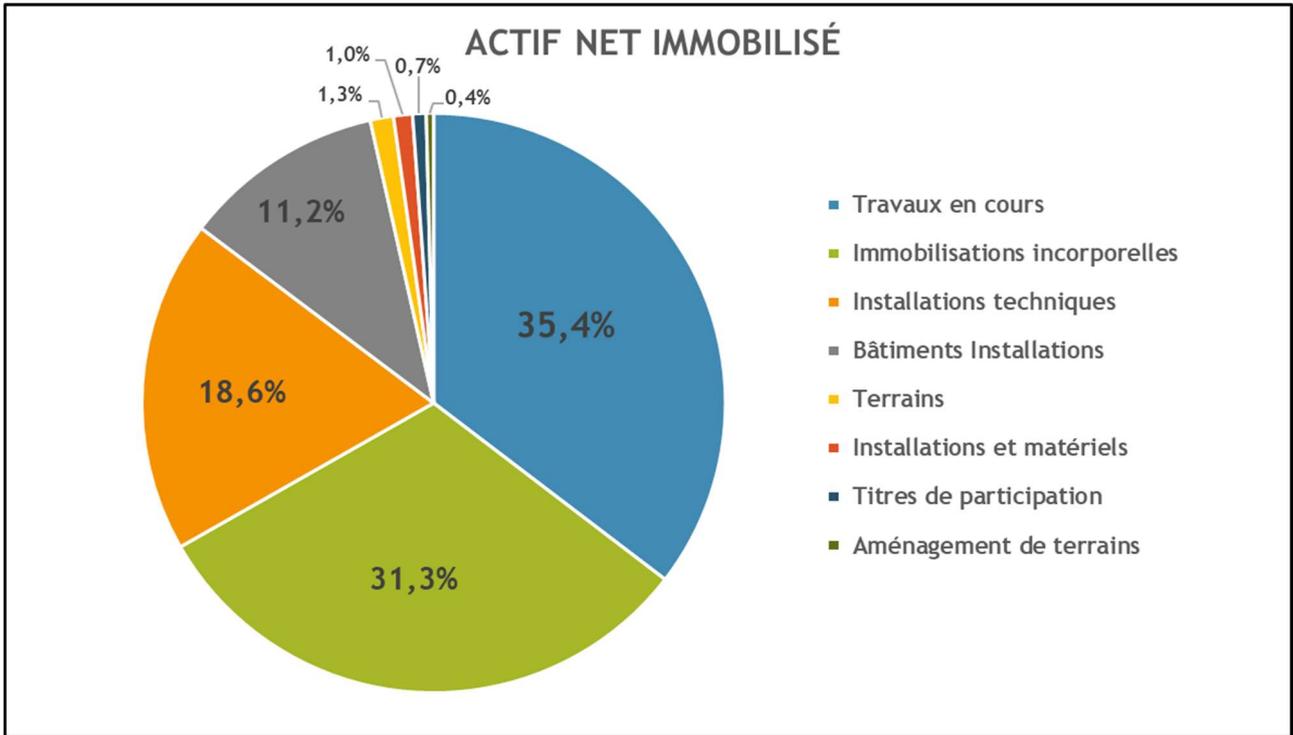
1. COMPTE DE RESULTAT

€	2020	2019	2018	Variation
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 680 049 835	1 677 893 585	1 694 885 353	2 156 250
RR	490 929 840,00	1 319 727 995	1 346 978 533	(828 798 155)
RR (mécanisme d'ajustement)	822 576 909,00	5 268 641	(27 254 374)	817 308 268
ROC	7 762 175,27	14 348 975	14 002 005	(6 586 799)
RSTCA-M	99 462 609,16	215 087 451	213 866 197	(115 624 841)
RSTCA-M (mécanisme d'ajustement)	128 680 689,00	(3 119 592)	(2 477 362)	131 800 281
RSTCA-OM	20 415 581,02	31 802 028	34 996 358	(11 386 447)
Diverses nouvelles redevances	-	-	-	-
TAC	99 185 425,27	82 299 368	82 181 276	16 886 058
Autres produits	3 065 170,17	3 700 057	4 182 939	(634 887)
Production immobilisée	-	-	-	-
Subventions d'exploitation	4 738 436,62	5 558 997	12 047 698	(820 561)
Reprises sur provisions pour charges de personnel	590 906,32	1 080 532	293 641	(489 625)
Reprises sur dépréciations des comptes clients	677 079,25	233 359	10 779 403	443 721
Reprises sur provisions pour risques	1 965 014,10	1 905 776	5 289 038	59 238
CHARGES D'EXPLOITATION	(1 675 582 512)	(1 682 679 308)	(1 673 228 946)	7 096 796
Achats et autres charges externes	(199 871 228)	(196 278 122)	(196 309 271)	(3 593 106)
Impôts, taxes et versements assimilés	(7 823 818)	(7 190 858)	(7 415 250)	(632 960)
Salaires, traitements et charges sociales	(985 300 250)	(991 896 189)	(973 614 946)	6 595 939
Dotations aux amortissements	(165 910 204)	(175 954 834)	(177 425 880)	10 044 631
Dotations aux dépréciations des comptes clients	(2 470 795)	(6 543 757)	(1 210 371)	4 072 962
Dotations aux provisions pour risques	-	(84 295)	(2 258 466)	84 295
Dotations aux provisions pour charges de personnel	(1 185 741)	(636 803)	(583 341)	(548 938)
Pertes sur créances irrécouvrables	(5 260 426)	(717 188)	(9 866 992)	(4 543 238)
Autres charges de gestion courante	(307 760 051)	(303 377 262)	(304 544 428)	(4 382 789)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	4 467 324	(4 785 723)	21 656 406	9 253 046
PRODUITS FINANCIERS	888 846	2 380	547 144	886 466
Intérêts d'Eurocontrol	-	-	44 652	-
Différences positives de change	55 513	2 380	2 492	53 133
Produits des participations	833 333	-	500 000	833 333
CHARGES FINANCIÈRES	(9 011 825)	(8 592 793)	(10 188 375)	(419 032)
Intérêts des emprunts	(9 003 651)	(8 588 441)	(10 153 176)	(415 210)
Différences négatives de change	(8 174)	(4 352)	(35 199)	(3 822)
RÉSULTAT FINANCIER	(8 122 979)	(8 590 414)	(9 641 231)	467 435
PRODUITS EXCEPTIONNELS	16 670 115	20 813 536	17 415 537	(4 143 422)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 367 843	4 899 407	976 181	(531 564)
Subventions d'investissement virées au compte de résultat	12 230 309	15 670 031	16 239 665	(3 439 721)
Produits des cessions d'éléments d'actif	71 963	244 099	199 691	(172 136)
CHARGES EXCEPTIONNELLES	(657 673)	(721 378)	(491 097)	63 705
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(657 673)	(700 746)	(491 097)	43 074
Valeurs nettes comptables des actifs cédés	-	(20 631)	-	20 631
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	16 012 442	20 092 159	16 924 441	(4 079 717)
RÉSULTAT	12 356 787	6 716 022	28 939 616	5 640 765



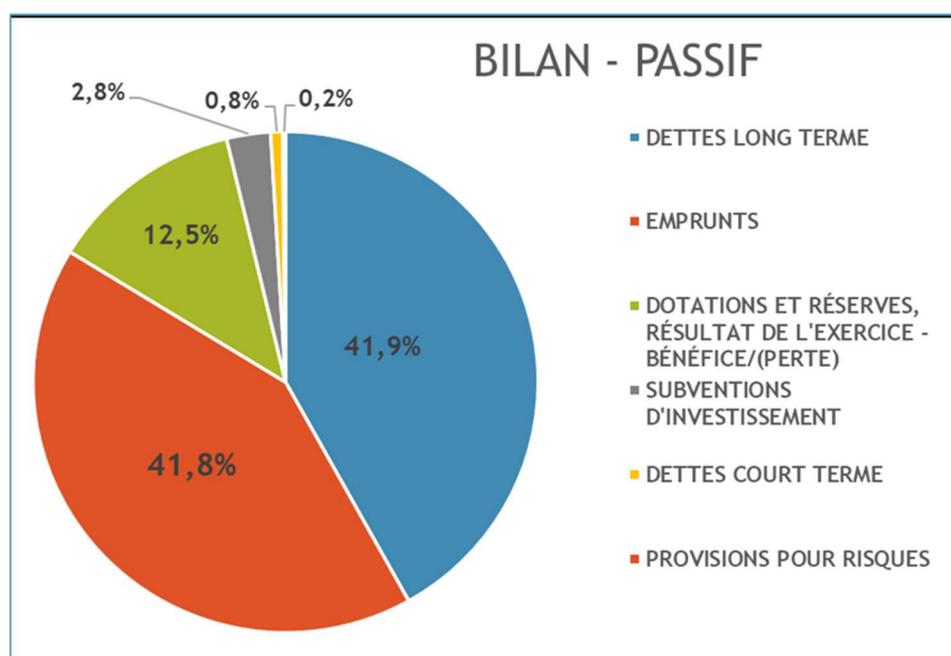
2. BILAN - ACTIF

€	31/12/2020			31/12/2019
	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette Comptable	Valeur nette Comptable
Immobilisations incorporelles	1 420 323 661	- 1 090 322 400	330 001 261	321 690 012
Terrains	13 600 880	0	13 600 880	13 549 076
Aménagement de terrains	21 722 447	- 17 452 444	4 270 004	4 422 667
Bâtiments Installations	768 644 971	- 650 763 185	117 881 786	134 827 003
Installations techniques	1 041 095 967	- 845 281 807	195 814 160	191 915 768
Installations et matériels	436 756 167	- 425 703 826	11 052 341	12 361 812
Travaux en cours	373 183 687	-	373 183 687	342 560 887
Titres de participation	7 902 387	-	7 902 387	7 902 387
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	4 083 230 168	- 3 029 523 662	1 053 706 506	1 029 229 612
Stocks et en-cours	10 667 165	-	10 667 165	12 754 896
Avances et acomptes versés sur commande	7 121 925	-	7 121 925	5 711 456
Créances RR	115 618 137	-	115 618 137	175 347 754
Créances RSTCA-M	40 859 832	-	40 859 832	34 176 892
Créances RSTCA-OM	16 193 366	-	16 193 366	4 886 351
Créances RSC	-	-	-	-
Créances ROC	5 116 310	-	5 116 310	2 766 868
Créances TAC	46 550 806	-	46 550 806	5 895 503
Créances taxe de solidarité	-	-	-	-
Créances diverses	2 344 228	-	2 344 228	2 600 235
Créances TNSA	-	-	-	-
Créances taxe d'aéroport	-	-	-	-
Créances douteuses RR	21 185 076	- 21 185 076	-	-
Créances douteuses ROC	397 844	- 397 844	-	-
Créances douteuses RSTCA-M	6 146 310	- 6 146 310	-	-
Créances douteuses RSTCA-OM	450 105	- 450 105	-	-
Autres créances douteuses	8 843 058	- 8 843 058	-	-
Créances sur le personnel	3 070	-	3 070	23 833
Subventions à recevoir	-	-	-	-
Produits à recevoir divers	- 545 430	-	545 430	-
Créances RR (mécanisme d'ajustement)	645 124 724	-	645 124 724	- 177 442 185
Créances RSTCA-M (mécanisme d'ajustement)	114 295 414	-	114 295 414	- 14 385 275
Dépenses à régulariser	16 418	-	16 418	125 975
Charges constatées d'avance	-	-	-	-
Disponibilités	250 125 891	-	250 125 891	142 411 550
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 290 514 249	- 37 022 393	1 253 491 856	194 873 852
TOTAL ACTIF	5 373 744 418	- 3 066 546 056	2 307 198 362	1 224 103 464



3. BILAN - PASSIF

€	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Dotations et réserves	484 539 912,18	477 574 412,00	447 716 755,35	6 965 500
Subventions d'investissement	111 344 001,94	112 353 875,12	93 411 529,48	(1 009 873)
Résultat de l'exercice - bénéfice/(perte)	12 356 787,01	6 716 022,39	28 939 616,18	5 640 765
SITUATION NETTE	608 240 701,12	596 644 309,51	570 067 901,01	11 596 392
Provisions pour risques	67 993,00	2 033 007,10	3 854 488,00	(1 965 014)
Provisions pour charges de personnel	6 911 591,25	6 316 756,89	6 760 485,95	594 834
PROVISIONS POUR RISQUES	6 979 584,25	8 349 763,99	10 614 973,95	(1 370 180)
Emprunts	1 657 483 232,73	592 101 873,18	703 159 453,55	1 065 381 360
Intérêts courus non échus	3 731 441,56	1 652 369,73	2 001 035,68	2 079 072
DETTES LONG TERME	1 661 214 674,29	593 754 242,92	705 160 489,22	1 067 460 431
Fournisseurs	12 129 961,36	11 404 220,52	9 986 528,94	725 741
Personnel	-6 678,47	-420,87	-417,79	(6 258)
Dettes diverses	3 045 130,39	3 050 565,82	1 512 146,79	(5 435)
Recettes à régulariser	15 594 988,93	10 900 782,15	10 684 856,70	4 694 207
DETTES COURT TERME	30 763 402,21	25 355 147,61	22 183 114,64	5 408 255
TOTAL PASSIF	2 307 198 361,87	1 224 103 464,03	1 308 026 478,82	1 083 094 898



4. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

K€	31/12/20	31/12/19	31/12/18
Résultat net comptable	12 357	6 716	28 940
Variations de périmètres et corrections exercices antérieurs	249	918	196
Dotations aux amortissements	165 910	175 955	177 426
Dotations aux provisions pour risques	-	84	2 258
Reprises sur provisions pour risques	(1 965)	(1 906)	(5 289)
Dotations aux provisions pour charges de personnel	1 186	637	583
Reprises sur provisions pour charges de personnel	(591)	(1 081)	(294)
Plus (moins)-value sur cession d'actifs	(72)	(223)	(200)
Variation du BFR	(945 495)	12 694	31 416
Flux de trésorerie d'exploitation	(768 421)	193 794	235 038
Acquisitions d'immobilisations	(191 935)	(187 974)	(220 646)
Acquisitions de titres de participation	-	-	-
Produits des cessions d'éléments d'actif	72	244	200
Variation de périmètre des immobilisations	1 548	(5 583)	3 223
Flux de trésorerie d'investissement	(190 315)	(193 314)	(217 223)
Réserves distribuées au BACEA	-	-	-
Emission d'emprunts	1 155 839	-	-
Remboursements d'emprunts	(90 458)	(111 058)	(146 966)
Variation des autres emprunts	2 079	(349)	(766)
Variation des subventions d'investissements	(1 010)	18 942	17 929
Flux de trésorerie de financement	1 066 451	(92 464)	(129 803)
Flux net de trésorerie	107 714	(91 984)	(111 989)
Trésorerie de clôture au 31/12/n-1	142 412	234 395	346 384
Trésorerie de clôture au 31/12/n	250 126	142 412	234 395
Variation de trésorerie n-1/n	107 714	(91 984)	(111 989)

II. Certificat des comptes, émis par EQUATION



Prestataire de Services de Navigation Aérienne (PSNA)

Siège social : 50, rue Henry Farman - 75720 Paris Cedex 15

Rapport d'audit sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Monsieur le Sous-directeur des finances de la Direction des Services de la Navigation Aérienne (DSNA), nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020, sur l'audit des comptes annuels du Prestataire de Services de Navigation Aérienne (PSNA), tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur des Services de la Navigation Aérienne. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, à l'exception du point décrit dans le paragraphe suivant ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant les montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

- Comme explicité dans la Note 3 de l'annexe exposant les « Principes et méthodes comptables », les comptes du PSNA ne peuvent respecter strictement l'article 56 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012, qui prévoit que « *La comptabilité générale retrace l'ensemble des mouvements affectant le patrimoine, la situation financière et le résultat. Elle est fondée sur le principe de la constatation des droits et obligations. ...* ».
- La Note 4 de l'annexe intitulée « Immobilisations » est relative à l'actif immobilisé figurant au bilan du PSNA pour un montant net total de 1 054 M€ au 31 décembre 2020. Ces immobilisations se caractérisent par leur extrême diversité ainsi que par leur ancienneté variable. Par ailleurs, le système d'information devant permettre d'en assurer le recensement et leur évaluation, n'est pas encore totalement fiabilisé. Ainsi, l'existence, l'exhaustivité et l'évaluation des immobilisations corporelles au 31 décembre 2020 présentent une incertitude qui n'est pas quantifiable. La fiabilisation de cet agrégat financier ne sera possible en 2021 que :
 - par la réalisation d'un inventaire physique destiné à s'assurer à la fois de l'existence et de l'exhaustivité des immobilisations corporelles inscrites au bilan ;
 - par un renforcement des procédures de contrôle interne en matière de suivi des titres de propriété et de conservation des justificatifs d'acquisition ;
 - par un renforcement de la documentation des valeurs retenues lors de l'entrée dans le patrimoine, que les biens aient été acquis ou apportés ;
 - par la définition d'indices de pertes de valeurs comptables ou de dégradation, afin de documenter le niveau de dépréciation éventuellement requis.



Sous ces réserves, identiques dans leur nature à celles formulées dans notre rapport d'audit daté du 29 août 2016 relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, dans notre rapport d'audit émis le 6 février 2017 relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, dans notre rapport d'audit émis le 17 janvier 2018 relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, dans notre rapport d'audit émis le 07 mai 2018 relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, dans notre rapport d'audit émis le 28 janvier 2019 relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017, dans notre rapport d'audit émis le 16 décembre 2019 relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018, et dans notre rapport d'audit émis le 28 novembre 2020 relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'exercice écoulé et du patrimoine du PSNA à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons également votre attention sur les points suivants :

- La Note 1 de l'annexe exposant les « Spécificités des comptes du prestataire de services de navigation aérienne (PSNA) », précise que le PSNA n'est pas une personne morale et juridique indépendante, et qu'en l'absence d'une comptabilité qui lui est propre, ses comptes sont extraits du compte financier du Budget Annexe du Contrôle et de l'Exploitation Aériens (BACEA).
- La Note 15 de l'annexe sur la « Taxe d'Aviation Civile (TAC) » décrit le changement intervenu dans l'évaluation de la part de TAC affectable au PSNA, appliqué à compter de l'exercice 2015, conformément à la décision du Directeur du transport aérien du 7 juillet 2017.

Paris, le 23 juillet 2021

EQUATION S.A.S.



Matthieu LAMY
Associé

III. Descriptif des comptes 2020 du prestataire de services de navigation aérienne

1 SPÉCIFICITÉS DES COMPTES DU PRESTATAIRE DE SERVICES DE NAVIGATION AÉRIENNE (PSNA)

Le Règlement (CE) N°550/2004 du Parlement européen et du Conseil du 10 mars 2004 relatif à la fourniture de services de navigation aérienne dans le Ciel unique européen (« règlement sur la fourniture de services ») impose aux PSNA, par son article 12 sur la transparence comptable, d'établir et publier leurs comptes financiers, conformément aux normes comptables internationales adoptées par la Communauté européenne, ainsi que de les soumettre à un audit. Lorsque, en raison de son statut juridique, le PSNA ne peut se conformer entièrement aux normes comptables internationales, il s'efforce d'y parvenir dans toute la mesure du possible.

Le PSNA français n'est pas une personne juridique indépendante.

Les activités de navigation aérienne correspondent à un ensemble d'activités de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) et du Ministère de la Transition Ecologique. En effet, le périmètre des activités de la DGAC est plus large que celui du PSNA : il comprend l'ensemble des activités de l'Etat relatives à l'aviation civile et notamment les activités régaliennes.

Le Budget Annexe du Contrôle et de l'Exploitation Aériens (BACEA) retrace les recettes et les dépenses budgétaires de la DGAC. Il se décompose en trois programmes :

- le P612 « Navigation aérienne », qui regroupe les activités de la Direction des Services de navigation aérienne (DSNA) ;
- le P613 « Soutien aux prestations de l'Aviation Civile », qui regroupe les activités du Secrétariat Général (SG) de la DGAC ;
- le P614 « Transports aériens, surveillance et certification », qui regroupe les activités de la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile (DSAC), de la Direction des Transports Aériens (DTA) et du Bureau Enquête Analyse (BEA).

Les opérations relatives à la navigation aérienne correspondent aux activités de la DSNA et d'une partie des services support (ex : SG). Le périmètre comprend la métropole et l'outre-mer.

La comptabilité générale du BACEA est tenue par le comptable du budget annexe, comptable public de l'État, conformément aux articles 77, 79 et 83 du décret n°2012-1246, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Le BACEA s'appuie sur un plan de comptes qui lui est propre, transcodé, in fine, dans le plan comptable de l'État.

En l'absence de comptabilité propre à la navigation aérienne, les comptes du PSNA sont extraits du compte financier du BACEA. Ils sont appelés « comptes du prestataire » (CDP).

2 FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

La crise sanitaire liée à la Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 constituent un fait marquant de l'exercice 2020 et a eu des conséquences majeures sur le secteur aérien. Les mesures sanitaires mises en place pour freiner la propagation de l'épidémie (périodes de confinement, restrictions de voyage, etc.) à partir de mars 2020 ont lourdement impacté le trafic aérien mondial.

En France, pour l'année 2020, le nombre d'unités de services totales de la RR a été de 8,5 millions, soit une baisse de 61% par rapport à l'année 2019 (-13,2 millions). Sur la même période, le nombre d'UDS totales de la RSTCA s'élève à 0,5 million, soit une baisse de 56% (-0,6 million).

Malgré cette baisse de trafic, le mécanisme prévu par le Règlement d'exécution (UE) 2020/1627 de la Commission du 3 novembre 2020 relatif aux mesures exceptionnelles prises pour la troisième période de référence (2020-2024) du système de performance et de tarification dans le ciel unique européen en raison de la pandémie de COVID-19, a permis au PSNA de préserver ses recettes, majoritairement issues des redevances acquittées par les compagnies aériennes pour financer les services rendus par la DGAC.

Les produits des reports résultant de la mise en œuvre des mécanismes d'ajustement de l'assiette des redevances de navigation aérienne métropole au titre de l'exercice 2020 ont été comptabilisés à hauteur de 951 m€. Ces produits seront encaissés sur la période 2023 – 2027 par le biais d'une augmentation du taux unitaire des redevances (RR et RSTCA).

Ainsi, hors produits issus des mécanismes d'ajustement (voir note 14) le résultat net 2020 aurait été déficitaire à hauteur de -939 m€.

3 PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1 Principes généraux d'élaboration des comptes

Les comptes du PSNA ne peuvent respecter strictement l'article 56 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, en matière de forme et d'organisation de la comptabilité : « La comptabilité générale retrace l'ensemble des mouvements affectant le patrimoine, la situation financière et le résultat. Elle est fondée sur le principe de la constatation des droits et obligations. Elle est tenue par exercice s'étendant sur une année civile. Elle inclut, le cas échéant, l'établissement de comptes consolidés ou combinés ».

De plus, les livres comptables ne sont pas individualisés pour le PSNA, ceux-ci étant tenus pour l'ensemble du budget annexe. Dans le système d'information financier du BACEA (SIF), il existe cependant un livre secondaire dédié aux comptes du PSNA alimenté en temps réel par les données du livre principal. Afin de produire les comptes du PSNA, les ajustements sont saisis dans le livre secondaire (voir précisions ci-après).

Ainsi, l'élaboration des comptes du PSNA est réalisée de façon globale, et non par opération individuelle. Elle s'appuie sur le mode opératoire le plus adéquat (question de faisabilité/fidélité) à savoir selon les cas :

- l'identification des comptes par nature dédiés à la navigation aérienne ;
- l'analyse de comptes regroupant des opérations concernant la navigation aérienne ou hors navigation aérienne ;
- l'exploitation de la comptabilité analytique ;
- l'utilisation d'autres sources de données.

3.2 Règles et méthodes comptables

Les états financiers du PSNA pour l'exercice 2020 ont été établis en application des normes, principes et méthodes comptables applicables au BACEA.

- **Immobilisations corporelles et incorporelles**

- **Evaluation du coût d'entrée**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont valorisées au coût historique d'acquisition ou de production.

- **Amortissements économiques**

Les éléments de l'actif immobilisé sont comptabilisés selon l'approche par composants et amortis selon la durée de vie économique des biens et les conditions probables de leur utilisation. Les plans d'amortissement sont calculés selon le mode linéaire et selon les taux habituellement appliqués à ces catégories de biens.

Immobilisation	Durée d'amortissement
Logiciels	4 à 8 ans
Matériel et installations de navigation aérienne	8 ans
Agencements et aménagements de terrains	15 ans
Bâtiments (construction et aménagements)	5 à 20 ans
Installations techniques, matériels et outillage industriels	8 ans
Matériel de transport et équipement associé	5 à 12 ans
Matériel informatique	4 ans
Mobilier et matériel de bureau	8 à 10 ans

- **Dépréciation des immobilisations**

Les immobilisations font, le cas échéant, l'objet d'une dépréciation lorsque des événements ou circonstances défavorables rendent la valeur d'utilité durablement inférieure à la valeur nette comptable.

- **Immobilisations financières**

- **Valorisation des actifs financiers**

Les immobilisations financières correspondent aux prises de participation de la DSNA dans l'European Satellite Services Provider (ESSP), DSNA Services et le centre de la formation aéronautique (ENAC). A compter de 2017, elles incluent également la part affectable à la navigation aérienne de la subvention d'investissement ENAC versée par le BACEA.

- **Stocks et en cours**

Les stocks de fournitures consommables sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré à l'aide de l'outil de suivi de parc matériel « SIAMOIS ». Les stocks sont dépréciés lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable, sur la base d'une analyse au cas par cas.

- **Créances**

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une dépréciation au cas par cas, en fonction du risque de non-recouvrement encouru.

- **Provisions pour risques et charges**

Les passifs éventuels, dont l'obligation envers un tiers demeure improbable à la date de clôture des comptes, ne sont pas comptabilisés mais éventuellement mentionnés dans l'annexe.

Les obligations passées vis-à-vis des tiers qui se traduiront par une sortie de ressource à son égard sans contrepartie au moins équivalente font l'objet de provisions évaluées sur la base des meilleures informations disponibles.

- **Emprunt**

En complément aux sommes empruntées pour l'investissement, le PSNA a emprunté pour financer son besoin de trésorerie résultant de la diminution des produits perçus en 2020. La somme correspond au besoin de trésorerie constaté majoré de deux mois de dépenses d'exploitation (voir Note 13.)

3.3 Retraitement de l'actif immobilisé

La gestion des immobilisations était effectuée jusqu'en 2014 par les différents services de la DGAC sous le progiciel ABEL.

Des écarts avaient été constatés entre les immobilisations issues de ABEL et celles prises en compte dans les comptes du BACEA. Ceci s'expliquait par des mouvements effectués dans ABEL, principalement des sorties d'immobilisations dont le justificatif n'avait pas encore été transmis à l'agence comptable. Les immobilisations concernées étaient donc bien sorties d'ABEL mais ce mouvement était pris en compte par le BACEA avec un décalage qui expliquait l'écart constaté. Les comptes du PSNA étaient ainsi déterminés jusqu'en 2014 à partir du montant inscrit dans ABEL.

Depuis l'exercice 2015, la gestion des immobilisations a été transférée sur un module SAP, FIAA. Il n'existe ainsi plus d'écart entre les montants inscrits dans le logiciel de suivi des immobilisations et le système d'information comptable du BACEA.

3.4 Produits relatifs aux ajustements de l'assiette des redevances

Les règlements européens « Ciel unique II » ont mis en place en 2010 un système de performance pour la tarification des services de navigation aérienne, sans garantie du recouvrement complet des coûts.

Pour la France, ce système ne s'applique qu'au territoire métropolitain et donc qu'à la redevance de route (RR) et la RSTCA métropole (RSTCA-M).

Les coûts pris en compte dans l'assiette des redevances et le trafic sont « fixés » avant le début de chaque période de référence (RP) dans le cadre du plan de performance et pour chacune des années de la période de référence.

Ce système de tarification prévoit divers mécanismes d'ajustement, à caractère incitatif, de l'assiette des redevances, qui permettent d'atténuer les situations de sur- ou de sous-recouvrement. Lorsque, sur une année N donnée, il est ainsi constaté un écart entre les données réelles et les données prévues dans le plan de performance (en termes d'inflation, de trafic ou de coûts), ces écarts donnent lieu à une augmentation ou une réduction des coûts fixés soit de l'année N+2 soit, selon les cas, durant la période de référence suivante.

Type d'ajustement	Application
Mécanisme d'ajustement de l'inflation	Année N+2
Mécanisme de partage du risque lié au trafic	Année N+2
Mécanisme de partage des coûts	Période RP+1

La conséquence comptable de ces reports est l'enregistrement, au cours de l'exercice qui les a générés, d'un produit à recevoir. Par ailleurs, à partir de l'exercice 2015, et conformément à la décision du Conseil de normalisation des comptes publics (CNOCP) du 10 décembre 2015, aucune écriture n'a été comptabilisée dans les comptes du BACEA au titre des reports résultant de la mise en œuvre des mécanismes d'ajustement de l'assiette des redevances de NA. À compter de l'exercice 2015, l'agence comptable a cessé d'enregistrer dans ses comptes les produits de ces reports. Toutefois, le produit des reports résultant de la mise en œuvre des mécanismes d'ajustement de l'assiette des redevances NA restent enregistrés dans les comptes du PSNA.

Ces écritures seront extournées lorsque les reports seront appliqués en tarification.

Ces mécanismes ayant vocation à être comptabilisés de façon récurrente, et étant par nature relatifs à l'activité courante de la DSNA, ils sont reclassés en produits d'exploitation depuis 2014.

3.5 Comptabilisation des produits et des créances de redevances de route

Depuis l'exercice 2015, les écritures comptables relatives à la Redevance de Route (RR) sont retraitées dans les comptes du PSNA afin de prendre en compte la facturation réelle et non plus seulement l'encaissement reversé par Eurocontrol.

Ainsi, les produits des reports relatifs à la RR sont désormais calculés avant l'application du taux de recouvrement (comme cela est le cas pour la RSTCA-M).

4 PRÉSENTATION DES PRINCIPALES RUBRIQUES

4.1 ACTIF

4.1.1 Immobilisations

Le tableau de passage des immobilisations en valeur brute se présente de la manière suivante :

k€	31/12/2019	Mises en service	Entrées	Sorties	Var périmètre	31/12/2020
Titres de participations	7 902					7 902
Immobilisations financières	7 902					7 902
Immobilisations incorporelles	1 318 243	78 786	22		23 272	1 420 324
Terrains	13 549				52	13 601
Aménagement de terrains	20 142	60			1 520	21 722
Bâtiments installations	763 087	1 419			4 139	768 645
Installations techniques	998 948	39 489			2 659	1 041 096
Installations & matériels	434 346	1 600		(119)	929	436 756
Immobilisations corporelles	2 230 072	42 568		(119)	9 299	2 281 820
Immobilisations en cours	342 561	(121 355)	191 912		(39 935)	373 184
Actif immobilisé	3 898 779	-	191 935	(119)	(7 364)	4 083 230

Le tableau de passage des amortissements est détaillé ci-dessous :

k€	31/12/2019	Dotations exercice	Sorties	Var périmètre	31/12/2020
Titres de participations					
Immobilisations financières					
Immobilisations incorporelles	(996 553)	(97 054)		3 285	(1 090 322)
Terrains	(0)				(0)
Aménagement de terrains	(15 899)	(482)		(1 072)	(17 452)
Bâtiments installations	(626 489)	(20 779)		(3 494)	(650 763)
Installations techniques	(809 287)	(44 432)		8 437	(845 282)
Installations & matériels	(421 320)	(3 163)	119	(1 340)	(425 704)
Immobilisations corporelles	(1 872 996)	(68 856)	119	2 531	(1 939 201)
Immobilisations en cours					
Amortissement	(2 869 549)	(165 910)	119	5 816	(3 029 524)

4.1.2 Stocks

Le seul stock suivi correspond à du stock d'autres matières consommables utilisé dans le cadre de l'ACS Toulouse. Il est affecté entièrement aux comptes du PSNA.

Les stocks du PSNA s'élèvent à 10 667 k€ au 31/12/2020.

4.1.3 Créances de Redevances

Le PSNA perçoit 4 redevances :

- La redevance de route (RR) rémunère l'usage des installations et services en-route de navigation aérienne mis en œuvre par l'Etat dans l'espace aérien relevant de sa responsabilité au-dessus du territoire métropolitain et dans son voisinage.
- La redevance pour services terminaux de la circulation aérienne métropole (RSTCA-M) rémunère l'usage des installations et services terminaux de navigation aérienne mis en œuvre par l'Etat à l'arrivée et au départ des aéroports métropolitains dont l'activité dépasse un certain seuil.
- La redevance océanique (ROC) rémunère l'usage des installations et services en-route de navigation aérienne mis en œuvre par l'Etat dans l'espace aérien outre-mer confié à la France par l'Organisation de l'aviation civile internationale ou pour lequel les services de la navigation aérienne ont été délégués à la France par un Etat tiers.
- La redevance pour services terminaux de la circulation aérienne outre-mer (RSTCA-OM) rémunère l'usage des installations et services terminaux de navigation aérienne mis en œuvre par l'Etat à l'arrivée et au départ des aéroports d'outre-mer dont l'activité dépasse un certain seuil.

En 2020, la répartition se présente de la façon suivante :

Créances de Redevances en k€	2020 VB	2020 Dépréciation	2020 VN	2019 VN	Variation VN
Créances RR	781 928	(21 185)	760 743	(2 094)	762 837
Créances RSTCA-M	161 302	(6 146)	155 155	19 792	135 364
Créances ROC	5 514	(398)	5 116	2 767	2 349
Créances RSTCA-OM	16 643	(450)	16 193	4 886	11 307
Total	965 387	(28 179)	937 208	25 350	911 857

Il convient de préciser que le montant brute des créances RR et des créances RSTCA-M tient compte des créances issues du décalage temporel entre le vol et la facturation ainsi que de celles résultant de la mise en œuvre du mécanisme d'ajustement (voir paragraphe « Précisions sur les produits relatifs aux ajustements de l'assiette des redevances »). Ces dernières constituent en 2020 99% des créances RR et 80% des créances RSTCA-M.

Celles-ci sont particulièrement élevées sur l'année 2020 du fait des impacts de la crise sanitaire. En effet, avec l'effondrement du trafic aérien, les prévisions du plan de performance n'ont pu être atteintes en termes de trafic, ce qui résulte donc en une augmentation du coût unitaire de la redevance à partir de 2023 pour compenser cette baisse sur 2020. Cette augmentation étant due au titre de 2020, les produits sont enregistrés sur l'année 2020, avec une contrepartie en créances.

Les créances identifiées comme douteuses sont dépréciées à 100%.

4.1.4 Créances de TAC

En 2020, la part de créances TAC affectable au PSNA est de 62,5 %, soit 46 551 k€. (Voir 4.3.2.).

4.1.5 Autres créances

Les autres créances se composent de la façon suivante :

Autres créances en k€	2020	2020	2020	2019	Variation VN
	VB	Dépréciation	VN	VN	
Créances sur le personnel	10	-	10	24	(14)
Subventions à recevoir	-	-	-	-	-
Créances diverses	10 642	(8 843)	1 799	2 600	(801)
Total	10 652	(8 843)	1 809	2 624	(816)

4.1.6 Etat des créances et des dettes

Au 31/12/2020, le PSNA détient dans ses comptes des créances pour un montant 992 699 k€, dont 233 279 k€ à échéance à moins d'un an. Les créances de l'actif circulant à plus d'un an correspondent aux créances des mécanismes d'ajustement.

Les dettes s'élèvent à 30 770 k€, intégralement à moins d'un an.

Créances	Total	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif circulant	992 699	233 279	759 420

Dettes	Total	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Fournisseurs et autres dettes à court terme	30 770	30 770	-

4.2 PASSIF

4.2.1 Situation nette

La situation nette est constituée des éléments suivants:

- dotations et réserves ;
- subventions d'investissement ;
- résultat de l'exercice.

Le principe retenu est d'affecter en report à nouveau l'intégralité du résultat de l'exercice N-1.

en k€	31/12/2019	Affectation résultat 2019	Distribution des réserves	Résultat 2020	Variation sub invest	Correction 2020	31/12/2020
Dotations et réserves	477 574	6 716				249	484 540
Subventions d'investissement	112 354				(1 010)		111 344
Résultat	6 716	(6 716)		12 357			12 357
Total	596 644	-	-	12 357	(1 010)	249	608 241

Les fonds propres du PSNA s'élèvent à 608 241 k€ au 31/12/2020, dont 12 357 k€ de résultat bénéficiaire au titre de l'exercice 2020.

4.2.2 Provisions pour risques

Au 31/12/2020, les provisions pour risques sont principalement composées de provisions pour risques juridiques par suite de litiges. Elles s'élèvent à 68 k€, contre 2 033 k€ au 31/12/2019.

k€	31/12/2019	Correction	Dotation	Reprise	31/12/2020
Provisions pour risques	2 033	-	-	(1 965)	68

4.2.3 Provisions pour charges de personnel

Les provisions pour charges de personnel sont composées de provisions compte épargne-temps.

Le montant provisionné au 31/12/2020 s'élève à 6 912 k€.

k€	31/12/2019	Correction	Dotation	Reprise	31/12/2020
Provisions pour charges de personnel	6 317	-	1 186	(591)	6 912

4.2.4 Emprunts

En 2020, la DGAC a contractualisé le 22 avril 2020 un emprunt auprès de l'Agence France Trésor à travers une convention d'avance dont l'objet est de permettre au bénéficiaire de « couvrir une partie des besoins de trésorerie engendrés par l'effondrement du trafic aérien provoqué par le Covid-19, et le financement de ses dépenses d'exploitation et d'investissement, dans un contexte de très forte baisse de ses recettes » ce qui lui permet pour la première fois, de financer ses dépenses d'exploitation par de l'emprunt.

Pour la part de l'emprunt liée au financement d'investissement, la méthode d'affectation repose sur le principe LOLF que l'emprunt levé par la NA sert à financer les investissements du PSNA. Le calcul se base sur les acquisitions d'immobilisations (compte 820) inscrites en LFI.

Le PSNA regroupant les activités de la DSNA et de services support (SG), sont prises en compte les dépenses du P612 « Navigation aérienne » et une partie des dépenses du P613 « Soutien aux prestations de l'aviation civile » au prorata des dépenses du P612 et P614 « Transports aériens, surveillance et certification ». Cette méthode de calcul de l'emprunt lié au financement de l'investissement affectable à la NA est validée par le SG de la DGAC.

Pour la part de l'emprunt liée au financement du BFR, une méthode d'affectation a été arrêtée en accord avec le département des redevances de navigation aérienne.

L'emprunt levé au titre de l'exercice N intègre le stock de dette NA, et dispose d'un amortissement propre calqué sur celui de l'emprunt levé par le BACEA. L'emprunt remboursé ainsi que les charges financières au titre de l'exercice découlent directement du tableau d'amortissement.

Les emprunts du PSNA s'élèvent à 1 657 M€ au 31/12/2020. Il y a eu des nouveaux emprunts pour 1 156 M€, dont 306 M€ au titre de l'investissement et 850 M€ au titre de l'exploitation. 90 458 M€ de capital ont été remboursés en cours d'année.

en k€	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Échéance 2020		90 458	(90 458)
Échéance 2021	199 891	84 307	115 584
Échéance 2022	199 891	84 307	115 584
Échéance 2023	199 891	84 307	115 584
Échéance 2024	199 891	84 307	115 584
Échéance 2025	184 410	68 826	115 584
Échéance 2026	169 155	53 571	115 584
Échéance 2027	148 717	33 133	115 584
Échéance 2028	124 468	8 884	115 584
Échéance 2029	115 584		115 584
Échéance 2030	115 584		115 584
Dette financière	1 657 483	592 102	1 065 381
<i>dont part court-terme</i>	<i>199 891</i>	<i>90 458</i>	<i>109 434</i>
<i>dont part long-terme</i>	<i>1 457 592</i>	<i>501 644</i>	<i>955 948</i>

4.3 COMPTE DE RESULTAT

4.3.1 Produits de redevances

En 2020, le PSNA a perçu des redevances (y.c. produits des reports, y.c. ceux issus des mécanismes d'ajustement) pour un montant de 1 569 828 k€, contre 1 583 115 k€ en 2019, soit une diminution de 0,8%.

Ce montant se ventile de la façon suivante :

en k€	2020	2019	Variation	Var %
RR	1 313 507	1 324 997	-11 490	-0,9%
<i>dont produits issus du mécanisme d'ajustement</i>	<i>822 577</i>	<i>5 269</i>	<i>817 308</i>	<i>15513%</i>
RSTCA-M	228 143	211 968	16 175	7,6%
<i>dont produits issus du mécanisme d'ajustement</i>	<i>128 681</i>	<i>-3 120</i>	<i>131 800</i>	<i>-4225%</i>
RSTCA-OM	20 416	31 802	-11 386	-35,8%
ROC	7 762	14 349	-6 587	-45,9%
Produits de redevance (y.c. reports)	1 569 828	1 583 115	(13 288)	-0,8%

En 2020, 61% des produits de redevance sont issus du mécanisme d'ajustement. En effet, avec l'effondrement du trafic aérien, les prévisions du plan de performance n'ont pu être atteintes en termes de trafic, ce qui résulte donc en une augmentation du coût unitaire de la redevance à partir de 2023 pour compenser cette baisse sur 2020. Cette augmentation étant due au titre de 2020, les produits sont enregistrés sur l'année 2020 (3.4 mécanisme d'ajustement).

4.3.2 Taxe d'Aviation Civile (TAC)

La taxe de l'aviation civile (TAC) vise à financer un certain nombre de missions d'intérêt général relatives à l'aviation civile. La TAC est recouvrée intégralement par le BACEA. À compter du 1er janvier 2016, la quotité de TAC affectée au BACEA a été portée à 100%.

La part de TAC affectable au prestataire de services de navigation aérienne doit permettre de financer les missions de la navigation aérienne non finançables par des redevances pour services rendus.

Evaluation part PSNA

À partir de 2015, la part de TAC affectable au PSNA, est la somme des éléments suivants :

- le coût des vols IFR exonérés de la RR et de la RSTCA-M, déduction faite de la part afférente des autres revenus et du retraitement de certains organismes extérieurs ;
- le coût des vols VFR exonérés de la RR et de la RSTCA-M;
- le coût des terrains non-assujettis à la RSTCA-M;
- un éventuel complément couvrant le déficit du PSNA dans le cas où son résultat net serait négatif.

Cette méthode de calcul de la part de TAC affectable au PSNA a été arrêtée par décision du Directeur du transport aérien en date du 7 juillet 2017, à compter de l'exercice 2015.

À compter de l'exercice 2017, un produit de 26 M€ de TAC est également affecté au PSNA pour compenser la mesure de déperéuation partielle entre la zone terminale 1 (CDG et Orly) et la zone terminale 2 (autres terrains assujettis à la RSTCA). Cette mesure a été rendue possible par l'affectation de 100% de la quotité de TAC au BACEA.

En 2020, 62,5 % de la TAC revient au PSNA, soit 99 185 K€, contre 16,84 % soit 82 299 k€ en 2019.

4.3.3 Autres produits

Les autres produits correspondent à des produits hors redevances (ventes du SIA, produits DTI...) et des subventions d'exploitation. Ils s'élèvent pour l'exercice 2020 à 7 804 K€, dont 4 738 K€ de subventions d'exploitation.

4.3.4 Autres charges

Les autres charges se décomposent de la façon suivante :

en k€	2020	2019	Variation
Météo France	85 550	85 550	0
Eurocontrol	61 359	66 655	(5 296)
ENAC	77 164	69 915	7 248
Zone déléguée de Genève	43 000	44 126	(1 126)
Aéroports de Paris	15 686	15 074	613
DSAC	11 160	10 337	823
Zone déléguée de Jersey	6 386	6 386	-
Aéroport de Bâle-Mulhouse	795	1 486	(691)
Autres	6 661	3 848	2 813
Organismes extérieurs	307 760	303 377	4 383
Pertes sur créances irrécouvrables	5 260	717	4 543
Autres charges	313 020	304 094	8 926

- Météo France

Météo France est le prestataire désigné par la France pour assurer les services météorologiques destinés à la navigation aérienne. Cette prestation de services fait partie des services de navigation aérienne mis en œuvre par l'État en vue d'assurer la sécurité et la rapidité du trafic.

Le contrat d'objectif et de performance (COP) signé entre l'État et Météo France pour la période 2017-2021 ne comporte pas, comme le contrat précédent, de volet contraignant en termes de moyens. Lors des exercices 2012 à 2020, le reversement des redevances de navigation aérienne a été maintenu constant.

Les coûts associés à ces services en métropole sont intégrés, pour leurs parts respectives, dans les assiettes de RR et de RSTCA-M. Sont imputés les coûts de personnel et d'exploitation de Météo France affectés aux services météorologiques destinés à la navigation aérienne, ainsi que tout ou partie des amortissements et intérêts des investissements programmés par Météo France en accord avec la DSNA.

- Eurocontrol

La Convention internationale de coopération pour la sécurité de la navigation aérienne du 13 décembre 1960, amendée par le Protocole signé à Bruxelles le 27 juin 1997, définit le mode de calcul de la contribution annuelle de chacun des États contractants au budget d'Eurocontrol.

La contribution d'un État est déterminée pour chaque exercice :

- pour 30 %, proportionnellement à son produit national brut ;
- pour 70 %, proportionnellement à son assiette de redevance de route.

La France contribue pour environ 15 % au budget d'Eurocontrol.

La DSNA rémunère également Eurocontrol pour son activité de facturation de la RSTCA métropole.

- École Nationale de l'Aviation Civile

La contribution de la DSNA à l'ENAC correspond

- aux subventions d'exploitation et d'investissement octroyées par la DSNA
- aux formations dispensées par cette école dans le cadre du maintien des compétences des agents des corps techniques de la navigation aérienne.

- Zone déléguée de Genève

Conformément à l'accord de délégation du 22 juin 2001, la Suisse assure par délégation de la France la fourniture des services de navigation aérienne dans une partie de l'espace aérien français dans la région de Genève. L'exercice du service est confié à Skyguide.

La DSNA rémunère Skyguide au titre des services rendus dans l'espace aérien délégué. Le montant versé couvre des coûts de personnel, d'exploitation, d'amortissements et d'intérêts afférents au service rendu dans l'espace aérien considéré.

- Aéroports de Paris

La convention du 27 juillet 2007 entre Aéroports de Paris et la DSNA définit la nature des prestations fournies par cette société au prestataire de services de navigation aérienne et établit les principes de l'établissement des budgets afférents à ces prestations.

Un protocole annuel négocié précise le montant prévisionnel des coûts supportés par ADP et les conditions de paiement.

- DSAC

Il s'agit du coût pour le PSNA de la prestation de surveillance et de certification par la DSAC.

- Zone déléguée de Jersey

Pour faciliter la navigation aérienne au voisinage des îles anglo-normandes une zone de contrôle comprenant des espaces aériens appartenant à la France, à la Grande-Bretagne et à Jersey a été établie sous l'égide de l'OACI.

Conformément au « Memorandum of understanding » du 16 février 2000, signé entre le Royaume-Uni et la France, Jersey rend les services de navigation aérienne dans cette zone de contrôle et en particulier les services de route dans les espaces aériens délégués par la France.

La DSNA rémunère Jersey au titre des services rendus dans l'espace aérien délégué. Ces coûts comprennent des coûts de personnel, d'exploitation, d'amortissements et d'intérêts des investissements.

- Aéroport de Bâle Mulhouse

La Convention du 29 décembre 1989 entre l'Aéroport de Bâle Mulhouse et la DGAC prévoit que les dépenses directement supportées par l'Aéroport de Bâle Mulhouse, pour ce qui concerne les installations et services de navigation aérienne, sont exécutées dans le cadre du système de contrôle de la circulation aérienne mis en œuvre par l'État français.

La DSNA rémunère l'Aéroport de Bâle Mulhouse au titre des dépenses exposées par ce dernier et afférentes aux services de navigation aérienne.

- Autres

Les autres charges, pour 6 661 k€ en 2020, se composent principalement des dépenses suivantes :

- Subventions aux associations nationales et locales
- Subventions aux mutuelles
- Subventions et titres restaurants

4.3.5 Résultat financier

Le résultat financier est essentiellement composé des charges d'intérêt des emprunts. Il s'élève en 2020 à (8 123) k€ contre (8 590) k€ en 2019, soit une amélioration de 465 k€, malgré un niveau d'endettement en évolution (voir 4.2.4 Emprunts) augmentant mécaniquement le coût de l'endettement. En effet cette hausse est compensée par des produits des titres de participations financières dans la société ESSP.

en k€	2020	2018	Variation
Intérêts Eurocontrol	-	-	-
Différences de change positives	56	2	53
Produits des participations	833	-	833
Produits financiers	889	2	886
Coût de l'endettement financier	(9 004)	(8 588)	(415)
Différences de change négatives	(8)	(4)	(4)
Charges financières	(9 012)	(8 593)	(419)
Résultat financier	(8 123)	(8 590)	467

4.3.6 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève en 2020 à 16 012 k€.

en k€	2020	2019	Variation
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 368	4 899	(532)
Quote-part de subventions d'investissement virée au compte de résultat	12 230	15 670	(3 440)
Produits des cessions d'éléments d'actif	72	244	(172)
Produits exceptionnels	16 670	20 814	(4 143)
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(658)	(701)	43
Valeurs nettes comptables des actifs cédés	-	(21)	21
Charges exceptionnelles	(658)	(721)	64
Résultat exceptionnel	16 012	20 092	(4 080)

4.4 EFFECTIFS

Au 31 décembre 2020, l'effectif de la DSNA se présente de la façon suivante :

Catégorie	Corps	ETPT	% ETPT	Nombre d'agents	% Agents
Personnel d'encadrement & administratif	Administrateurs civils	5	0,07%	5	0,07%
	Adjoint d'administration de l'aviation civile (ADAAC)	246	3,27%	253	3,35%
	Assistant d'administration de l'aviation civile (ASAAC)	93	1,24%	96	1,27%
	Attachés	41	0,55%	42	0,56%
	Contractuels	92	1,23%	93	1,23%
	Divers EQP	3	0,04%	3	0,04%
	Ingénieur des Etudes et de l'Exploitation de l'Aviation Civile (IEEAC)	303	4,03%	288	3,82%
	Infirmier	3	0,04%	3	0,04%
	Ingénieur des Ponts, des Eaux et Forêts (IPEF)	40	0,53%	40	0,53%
	ITPE	1	0,01%	1	0,01%
Médecins	-	0,00%	-	0,00%	
TOTAL Personnel d'encadrement et administratif		827	11,01%	824	10,92%
ICNA	ICNA	3 852	51,26%	3 867	51,23%
TOTAL ICNA		3 852	51,26%	3 867	51,23%
IESSA-TSEEC	Ingénieur des Systèmes Electroniques de la Sécurité Aérienne (IESSA)	1 398	18,60%	1 406	18,63%
	Technicien Supérieur des Etudes et de l'Exploitation de l'Aviation Civile (TSEEC)	1 152	15,34%	1 164	15,42%
TOTAL IESSA-TSEEC		2 551	33,94%	2 570	34,05%
Ouvriers	Ouvriers	272	3,62%	274	3,63%
	Ouvriers EQP	11	0,15%	11	0,15%
	Personnel navigant	2	0,03%	2	0,03%
Total Ouvriers		285	3,80%	287	3,80%
Total général		7 515	100,00%	7 548	100,00%

Note : ETPT signifie « Équivalent temps plein travaillé »

L'équivalent temps plein travaillé annuel (ETPT) permet d'inclure dans le décompte la durée de la période des agents sur l'année civile. En effet, tous les effectifs ne sont pas présents du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année.

L'ETPT permet donc de valoriser les ETP en fonction de leur date réelle d'arrivée et de départ dans l'année. Les personnes travaillant à temps complet du 1^{er} janvier au 31 décembre comptent pour 1, et les personnes travaillant à temps complet mais sur une période définie dans l'année comptent pour 1 X la durée de leur présence réelle sur l'année civile.

De la même manière, les agents travaillant à temps partiel et sur une période définie dans l'année comptent pour 1 X la durée de leur temps de travail effectif X la durée de leur présence réelle sur l'année.

Exemple : Un agent qui travaille à temps partiel (80%) du 1^{er} mai au 31 décembre
 $1 \times 0,8 \times 8 \text{ mois} / 12 \text{ mois} = 0,53 \text{ ETPT}$.

Page laissée intentionnellement vierge



direction générale de l'aviation civile
direction des services de la navigation aérienne
sous-direction des finances

département des redevances et du contrôle de gestion

juin 2021